

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Caroline Blais](#)

<https://www.cadre21.org/membres/08ceb89960b66a4910a3c341>

Date d'obtention : 2020-10-20 19:19:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il est très important de respecter les étapes de la méthode Sexto et d'encourager la jeune victime à adopter une attitude positive envers elle-même. Tout au long des mises en situation, je me référais à l'aide-mémoire et j'ai bien compris les nuances à apporter tout dépendant de la collaboration ou non des élèves. Ainsi, lorsqu'une amie rapporte une histoire pour une autre élève, il est très important de rencontrer, en premier lieu, la victime concerné et non le témoin. Si celle-ci collabore, il est possible pour nous de poursuivre les étapes de l'aide-mémoire et de compléter une grille d'évaluation. Si la victime ne collabore pas, nous devons contacter notre service de police afin de leur permettre de prendre en charge la situation. Après avoir rencontré la victime, nous pouvons rencontrer les élèves impliqués et par la suite, il faut valider si c'est un acte malveillant ou impulsif afin de mieux orienter nos prochaines démarches. Même chose si nous avons une situation de pornographie juvénile.

Ainsi, voici les étapes brièvement:

- Rencontre la victime, si collaboration, compléter la grille d'évaluation et poursuivre avec les témoins (seuls) (s'il y a lieu), sinon rencontre le jeune instigateur, si collaboration, confisque le cell ou autre appareil et compléter la grille d'évaluation, valider si c'est un acte impulsif ou malveillant et collaborer avec le service de police. Très important de suivre l'aide-mémoire puisque c'est un excellent document de référence.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les 3 situations apportent des actions différentes puisque l'auteur du signalement n'est pas nécessairement la victime et n'est pas nécessairement un élève de notre milieu scolaire. Ainsi, il est très important de se référer à l'aide-mémoire et de consulter notre trousse pour agir de façon adéquate.

Si nous apprenons l'information par une élève de l'école, nous pouvons démarrer notre intervention avec la trousse Sexto avec la victime. Si nous apprenons l'information par l'élève victime, nous pouvons également démarrer notre intervention avec la trousse Sexto et suivre les étapes.

Toutefois, si la demande ou l'auteur du signalement est un parent, nous devons référer au service de police. Si par la suite, le service de police nous demande de démarrer la trousse, il faut leur rappeler que nous ne sommes pas mandataires du service de police.

Peu importe si l'élève a déjà été référé ou qu'une intervention du même style a déjà été réalisée, nous pouvons redémarrer les interventions en suivant les étapes de l'aide-mémoire.

Aussi, il est important de ne pas consulter les photos ou les vidéos et de rassurer la jeune victime.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

J'ai éprouvé plus de difficultés lors de la mise en situation numéro 3 où le parent vient nous rencontrer pour nous demander d'intervenir. J'aurais pensé qu'au même titre que l'amie de la jeune victime, le parent aurait pu solliciter notre aide. Toutefois, grâce à la mise en situation, j'ai pu mieux cerner les interventions et comprendre la trajectoire.